

Propriétaires occupants	Type de ménage	Taux d'aides de la C.C. CVV
Travaux d'amélioration de la performance énergétique	Très modeste	10%
	Modeste	5%
		du montant HT des travaux subventionnables Plafonné à 2000€
Travaux lourds (péril, insalubrité, forte dégradation)	Très modeste	15%
	Modeste	15%
		du montant HT des travaux subventionnables
Sécurité et salubrité	Très modeste	40%
	Modeste	20%
		du montant HT des travaux subventionnables
Autonomie	Très modeste	5%
	Modeste	5%
		du montant HT des travaux subventionnables

Pour les propriétaires bailleurs les taux d'abondements de la Communauté de Communes sont résumés ci-dessous :

Propriétaires bailleurs	Taux d'aides de la C.C. CVV
Amélioration de la performance énergétique	20%
Travaux lourds (péril, insalubrité, forte dégradation)	25%
Réhabilitation d'un logement moyennement dégradé	20%
Transformation d'usage	20%

Pour les copropriétés les taux d'abondements de la Communauté de Communes sont résumés ci-dessous :

Copropriétés	Taux d'aides de la C.C. CVV
	15%